

PROPOSITIONS POUR UNE UNION EUROPEENNE PLUS SOCIALE ET SOLIDAIRE



Caritas Luxembourg s'engage à lutter contre les injustices qui mènent à la pauvreté et à l'exclusion des personnes les plus marginalisées et vulnérables. Nous appelons à une Union européenne (UE) qui place les personnes au centre, respecte pleinement les droits humains et sociaux, soutient l'autonomisation de chaque personne, famille et communauté et collabore étroitement avec la société civile. La solidarité et le bien commun devraient être placés au cœur des politiques.

Les polycrises des dernières années ont eu un impact négatif sur les niveaux de l'emploi, de la protection sociale, de la pauvreté et des inégalités en Europe. Les répercussions économiques et sociales, renforcées par la crise climatique, ont consolidé les mouvements populistes et de droite radicale dans plusieurs États membres de l'UE. Les élections européennes du 9 juin 2024 offrent à tous les citoyens de l'UE l'opportunité de faire entendre leur voix et d'influencer l'orientation future des politiques. Caritas Luxembourg saisit cette occasion pour énoncer quelques points cruciaux pour une UE plus sociale et solidaire qui ne laisse personne de côté.

Aujourd'hui, dans l'UE, 95,3 millions de personnes vivent toujours dans la pauvreté ou sont menacées de pauvreté, dont un enfant sur quatre. L'objectif de l'UE d'ici 2030 est de réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants, par rapport à 2019¹. Pourtant, aucune réduction n'a été enregistrée au cours des trois dernières années (21,1% en 2019 et 21,6% en 2022)².

Face à autant de défis, l'Europe ne peut pas se permettre de rester une simple union économique; pour rester viable, elle doit devenir une véritable union sociale. Tous les États membres doivent recentrer leur attention sur la lutte contre la pauvreté et le Parlement européen doit utiliser tous ses moyens pour fortifier la dimension sociale de l'Union économique et monétaire. Caritas Luxembourg appelle tous les partis politiques et tous les candidats aux élections du Parlement européen à mettre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur de l'action de l'UE et ainsi assurer la stabilité et l'avenir du projet européen.

1. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/60/la-lutte-contre-la-pauvrete-l-exclusion-sociale-et-les-discriminations#:~:text=Cet%20objectif%20n%27ayant%20pas,pauvrete%20d%27ici%20à%202030>

2. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_peps01n/default/table?lang=en

Garantir un salaire minimum adéquat, des marchés du travail inclusifs et des conditions de travail décentes

Pour Caritas Luxembourg, il est essentiel de veiller à ce que tous les travailleurs de l'UE perçoivent un salaire minimum adéquat pour garantir des conditions de travail décentes et une vie digne³. Les salaires minimaux sont considérés comme adéquats s'ils sont équitables par rapport à la distribution des salaires dans l'État membre concerné et s'ils assurent un niveau de vie décent aux travailleurs sur la base d'une relation de travail à temps plein.

Les marchés du travail de l'UE sont confrontés à une part croissante d'emplois mal rémunérés et peu qualifiés, ainsi qu'à l'érosion des structures traditionnelles de négociation collective dans certains pays⁴. L'économie européenne expose de nombreux travailleurs au risque de pauvreté, avec des salaires insuffisants pour mener une vie digne. Au niveau de l'UE, 8,5% de personnes sont touchées par la pauvreté laborieuse (2022). Au Luxembourg, ce pourcentage s'élève à 12,9%, plaçant le pays au deuxième rang au niveau de l'UE⁵. Les travailleurs à temps partiel, temporaires, peu qualifiés et nés en dehors de l'UE sont particulièrement touchés.

En 2022, une nouvelle directive relative aux salaires minimaux adéquats a été adoptée dans l'UE⁶. Selon la nouvelle législation, les États membres doivent mettre en place des procédures pour ajuster leurs politiques en matière de salaire minimum visant à garantir un niveau de vie décent, à réduire la pauvreté

laborieuse, à promouvoir la cohésion sociale, la convergence sociale ascendante et à réduire l'écart salarial entre les sexes⁷. La directive stipule que les États membres peuvent utiliser des valeurs de référence indicatives couramment utilisées au niveau international, telles que 60% du salaire médian brut et 50% du salaire moyen brut afin de déterminer le salaire minimum adéquat. Pour Caritas Luxembourg, les valeurs de référence indicatives mentionnées dans la directive⁸ devraient être une exigence minimale plutôt qu'une simple recommandation. Tandis que le salaire social minimum luxembourgeois est le plus généreux d'Europe, il est toutefois inférieur à 60% du salaire médian et inférieur à 50% du salaire moyen⁹.

Caritas Luxembourg salue le vote récent de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité qui permet de mieux protéger l'environnement, les droits de l'homme et le droit à un travail décent. La directive prévoit que les entreprises pourraient être juridiquement responsables des violations de droits de l'homme, sociaux et environnementaux (dans des cas de travail forcé, de travail des enfants, de défaillances en matière de sécurité, de pollution, de déforestation...). Cependant, nous regrettons que le texte final soit moins ambitieux que prévu, avec une réduction de portée d'environ 60%, soit environ 5.000 entreprises contre 13.000 entreprises au départ.

Pour garantir un salaire minimum adéquat, il faudrait :

- Rendre l'utilisation des valeurs de référence indicative mentionnées dans la directive européenne pour déterminer le salaire minimum, une obligation et non pas simplement une recommandation ;
- Garantir des salaires minima adéquats compte tenu des conditions économiques et sociales nationales, de manière à satisfaire les besoins du travailleur et de son ménage.

3. Le principe 6 du socle européen des droits sociaux stipule que «Les travailleurs ont droit à un salaire équitable leur assurant un niveau de vie décent. Un salaire minimum adéquat doit être garanti (...). La pauvreté au travail doit être évitée. Les salaires doivent être fixés d'une manière transparente et prévisible, conformément aux pratiques nationales et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux ». https://commission.europa.eu/system/files/2017-11/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_fr.pdf <https://op.europa.eu/webpub/empl/european-pillar-of-social-rights/en/>

4. <https://op.europa.eu/webpub/empl/european-pillar-of-social-rights/en/>

5. <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tespm070/default/table?lang=en>

6. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2041>

7. Les critères nationaux doivent inclure les éléments suivants : (a) le pouvoir d'achat des salaires minima légaux, en tenant compte du coût de la vie; (b) le niveau général des salaires et leur répartition; (c) le taux de croissance des salaires; (d) les niveaux et développements de productivité nationaux à long terme.

8. Notamment 60% du salaire médian brut et 50 % du salaire moyen brut

9. CSL (2023) Portrait de la population au salaire minimum

Garantir l'accès à un logement adéquat, décent et abordable

Le sans-abrisme et le mal logement, forme extrême d'exclusion sociale, a des répercussions graves sur la santé, le bien-être, l'emploi et l'accès aux services sociaux. Les personnes sans-abri et mal-logées font face à de multiples défis, notamment une espérance de vie réduite, des problèmes de santé, la discrimination et l'isolement, ainsi que des difficultés à accéder aux services sociaux et aux prestations gouvernementales. L'accès aux services sociaux est une partie intégrante d'une Europe sociale qui met l'accent sur le bien-être et ne laisse personne de côté. Selon la FEANTSA¹⁰, au moins 895.000 personnes sont sans abri ou séjournent dans des abris d'urgence chaque nuit dans l'UE. Au Luxembourg, des centaines de personnes sont sans abri fixe.

Pour lutter efficacement contre le sans-abrisme, il est essentiel de s'attaquer aux causes structurelles, telles que les politiques de logement inadaptées, ainsi que de traiter plus sérieusement les problèmes de santé tels que la santé mentale et la toxicomanie. Malgré les efforts politiques déployés, les mesures actuelles contre le sans-abrisme, tant au niveau européen que national, demeurent insuffisantes. Pour Caritas Luxembourg, il est d'une importance primordiale que les décideurs européens, nationaux et locaux adoptent une approche intégrée pour lutter contre l'exclusion sociale

résultant d'un manque de logements abordables. Caritas Luxembourg appelle à faire de la lutte contre le sans-abrisme une priorité permanente de la politique sociale de l'UE en utilisant davantage les plateformes telles que The European Platform on Combatting Homelessness (EPOCH). Seule une approche concertée permettra aux États membres de l'UE de résoudre le problème du logement et d'atteindre l'objectif de la Déclaration de Lisbonne d'éliminer le sans-abrisme d'ici 2030.

Pour Caritas Luxembourg, le principe du « Housing First » devrait être promu plus activement au niveau européen. Le housing first n'exige pas des personnes sans domicile qu'elles règlent tous leurs problèmes, y compris leurs problèmes de santé comportementale, ou qu'elles suivent une série de programmes avant d'accéder à un logement. Lorsqu'il est correctement mis en œuvre, le housing first est financièrement avantageux pour la société et a un impact positif sur la qualité de vie et le fonctionnement de la communauté. Le modèle est particulièrement efficace pour les personnes sans domicile fixe de longue durée et qui souffrent de graves maladies psychiatriques, de troubles liés à l'utilisation de substances et/ou d'autres handicaps. Le housing first se traduit par des taux plus élevés de maintien dans le logement.

Pour garantir l'accès à un logement adéquat, décent et abordable, il faudrait :

- Respecter les engagements envers la Déclaration de Lisbonne et développer des politiques nationales claires et mesurables pour mettre fin au sans-abrisme ;
- Élaborer une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme¹¹ ;
- Promouvoir activement le principe du « Housing First » ;
- Veiller à ce que les personnes sans-abri ne fassent pas l'objet de discrimination et leur garantir un accès véritablement universel aux services sociaux de qualité, accessibles, disponibles et abordables pour tous.

10. Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

11. La Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (EPOCH), lancée en juin 2021, vise à éliminer le sans-abrisme d'ici 2030 en adoptant une approche axée sur le logement

Garantir un soutien adéquat aux enfants et aux familles

En adoptant la Garantie européenne pour l'enfance, l'UE a démontré son engagement politique à briser le cycle de la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. L'objectif de la Garantie européenne pour l'enfance est de prévenir et de combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès effectif des enfants dans le besoin à un ensemble de services clés : l'éducation et la prise en charge de la petite enfance, l'éducation gratuite avec au moins un repas sain par jour, les soins de santé gratuits, une nutrition saine, ainsi qu'un logement adéquat. Un accès inclusif et véritablement universel est vital pour garantir l'égalité des chances à tous les enfants, en particulier ceux qui connaissent l'exclusion sociale en raison de la pauvreté ou d'autres formes d'exclusion.

En 2022, 24,7% des enfants de l'UE étaient touchés par le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale¹². Entre 2020 et 2022, quelque 600.000 enfants ont été poussés vers la pauvreté, portant le nombre total d'enfants en risque de pauvreté et d'exclusion sociale à plus de 20 millions. Au Luxembourg, 24% des enfants sont à risque de pauvreté et d'exclusion sociale (31.000 enfants) en 2022¹³.

Pour garantir le succès de la Garantie européenne pour l'enfance, l'engagement doit être transformé en mesures tangibles. Assurer le suivi et l'évaluation adéquats de la Garantie européenne pour l'enfance, à la fois au niveau de l'UE et national, en établissant des indicateurs clairs, multisectoriels et comparables. Il faudrait aussi investir dans une collecte de données efficace et efficiente, et définir des objectifs plus spécifiques. Un processus de participation continu, sûr, inclusif et transparent avec les parties prenantes multisectorielles (les enfants, les ONG, les services sociaux, les parents etc.) doit être garanti dans la mise en œuvre et l'évaluation. Un processus de sensibilisation est nécessaire pour garantir que les enfants identifiés comme faisant partie des groupes cibles de la Garantie européenne pour l'enfance et leurs familles soient atteints et impliqués. Il faut assurer une intégration réussie et coordonnée entre la Garantie européenne pour l'enfance et les cadres et stratégies nationaux¹⁴.

Pour garantir un soutien adéquat aux enfants et aux familles, il faudrait :

- Assurer le suivi et l'évaluation adéquats de la Garantie européenne pour l'enfance en établissant des indicateurs clairs, multisectoriels et comparables ;
- Investir dans une collecte de données efficace et efficiente ;
- Garantir un processus de participation continu, inclusif et transparent avec les parties prenantes multisectorielles ;
- Mettre en place un processus de sensibilisation pour garantir que les enfants identifiés comme faisant partie des groupes cibles de la Garantie européenne pour l'enfance et leurs familles soient atteints et impliqués.

12. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PEPS01N__custom_10106450/default/table?lang=en&page=time:2022

13. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PEPS01N__custom_10106450/default/table?lang=en&page=time:2022

14. Cela inclut le Semestre européen, le Mécanisme pour la relance et la résilience, le Plan d'action du Pilier européen des droits sociaux, la nécessité d'un objectif de l'UE plus ambitieux en matière de lutte contre la pauvreté infantile et un plan fondé sur les droits pour garantir une transition équitable et socialement juste.

Garantir un système d'asile juste et fonctionnel en Europe, reflétant les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme.

Un accord sur l'asile et la migration entre la présidence du Conseil et le Parlement européen a été trouvé fin décembre 2023. L'objectif du nouveau pacte est un système commun de gestion des migrations dans l'UE¹⁵. Certains éléments du nouveau pacte sont préoccupants comme les procédures de contrôle aux frontières dites « screening procedures », l'extension des procédures frontalières accélérées, les droits de recours limités contre les décisions, ainsi que l'augmentation des relocalisations dans des pays-tiers jugés sûrs.

Selon Caritas Luxembourg, l'UE doit faire volte-face pour protéger des vies et défendre la démocratie. Au lieu de semer la peur contre les migrants, nous avons besoin d'une Europe qui défend les droits de l'homme et qui reste un espace sûr pour ceux qui ont besoin de protection. Cela signifie des politiques d'asile plus justes ainsi que des voies sûres de migration telles que les visas humanitaires et le regroupement familial. Nous craignons que le nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations n'érode l'accès à l'asile en Europe et que le nouveau mécanisme de solidarité flexible ne compense pas la responsabilité accrue qui incombe aux pays à la frontière extérieure de l'UE.

Il existe un risque élevé de voir un nombre croissant de demandeurs d'asile détenus dans des centres de rétention aux frontières, y compris des enfants. Les conditions d'accueil risquent de se dégrader de manière générale et la souffrance des personnes risque d'accroître sans pour autant mettre un terme aux migrations. Pour Caritas Luxembourg, aucun enfant ne devrait être placé en rétention dans le contexte des migrations. Caritas Luxembourg plaide pour une réglementation au niveau de l'UE pour interdire la rétention de mineurs (y compris les familles avec enfants) dans des centres de détention. Pour Caritas Luxembourg, un changement de paradigme est nécessaire mettant en place des véritables alternatives à la détention, répondant à l'intérêt supérieur de l'enfant et permettant aux enfants de rester dans un cadre non carcéral.

En outre, le nouveau mécanisme de triage de la recevabilité dites « screening procedures » et l'accélération des procédures des demandes d'asile aux frontières, risquent d'aggraver le profilage racial et discriminatoire ainsi que de provoquer une détérioration de la détection des vulnérabilités. Pour Caritas

Luxembourg, la possible restriction de l'accès à l'assistance juridique pendant les procédures de demande d'asile aux frontières est également inquiétante. L'accès à l'information juridique et à un avocat constitue un droit fondamental du droit international. Pour Caritas Luxembourg, il est essentiel que l'accès à un avocat soit assuré par la législation européenne. L'absence d'une assistance juridique gratuite pourrait compromettre le droit à un recours effectif, conformément à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

La notification et l'application générale de « pays-tiers sûrs » risque le refoulement systématique vers des pays où les normes de protection des demandeurs de protection internationale (DPI) sont moindres qu'au sein de l'UE. Tout examen de demande de protection internationale doit être mené sur le fond de la demande et ne doit pas être basé sur des considérations liées à un concept de pays-sûr. L'application de la notion élargie de pays-tiers sûr, fragilise le principe de non-refoulement et augmente la responsabilité de l'accueil dans des zones géographiques déjà déstabilisées.

Caritas Luxembourg demande des conditions d'accueil décentes pour les personnes fuyant les persécutions et la guerre. Caritas Luxembourg plaide pour un accès à des procédures d'asile dignes et efficaces ainsi qu'à des conditions d'accueil conformes à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Caritas Luxembourg estime qu'il est temps de reconnaître la contribution positive et indispensable que les migrants apportent à la vie sociale, culturelle, politique et économique en Europe. Caritas Luxembourg appelle le Parlement européen à défendre, promouvoir et concevoir des politiques de migration et d'asile respectant les valeurs de l'UE, la Convention des Nations Unies relative aux réfugiés, les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes sans distinction.

Caritas Luxembourg demande au Parlement européen de faire preuve d'un leadership mondial en encourageant l'UE et ses États membres à faciliter et à permettre la mobilité humaine et à mettre fin à la violence, aux refoulements et à la discrimination aux frontières de l'UE.

15. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/eu-migration-asylum-reform-pact/#reform>

Transition de la Directive sur la protection temporaire (DPT)

Deux ans après le début de la guerre en Ukraine, on compte quelque 6,3 millions de réfugiés ukrainiens dans le monde, dont près de 6 millions ont demandé une protection temporaire à un pays de l'UE ou un pays associé (UE+). Le Luxembourg compte environ 5.000 Ukrainiens bénéficiaires de protection temporaire.

Deux ans après le début de la guerre en Ukraine, on compte quelque 6,3 millions de réfugiés ukrainiens dans le monde, dont près de 6 millions ont demandé une protection temporaire à un pays de l'UE ou un pays associé (UE+). Le Luxembourg compte environ 5.000 Ukrainiens bénéficiaires de protection temporaire.

L'activation de la Directive sur la protection temporaire a permis une réponse d'urgence rapide, offrant une protection minimale et la possibilité de choisir le pays d'accueil. Cette

protection est prolongée jusqu'en mars 2025. Cependant, avec l'incertitude persistante quant à l'issue du conflit, il est nécessaire de prévoir dès maintenant de nouvelles solutions pour les Ukrainiens sous le statut de protection temporaire.

Inclusion des réfugiés

Selon Caritas Luxembourg, une Europe accueillante devrait placer les droits des travailleurs migrants et la lutte contre l'exploitation au centre de ses préoccupations et promouvoir l'inclusion sociale et la pleine participation des migrants dans la société.

L'inclusion est un processus dynamique, bidirectionnel et à long terme qui commence dès le premier jour où un demandeur d'asile arrive dans l'UE. L'inclusion des Ukrainiens en Europe, réalisée en leur accordant un accès à leurs droits dès le départ, sert d'exemple positif, et les leçons tirées de cette réponse devraient être appliquées à d'autres demandeurs d'asile et réfugiés à travers l'UE.

Pour un système d'asile juste et fonctionnel, il faudrait :

- Garantir l'élaboration par le Parlement européen de politiques de migration et d'asile respectant les valeurs de l'UE, la Convention des Nations Unies relative aux réfugiés, les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes sans distinction ;
- Accorder une attention particulière à la mise en place et à la surveillance des « safeguards » aux frontières pour assurer des contrôles adéquats de la vulnérabilité et de la santé des demandeurs d'asile ;
- Eviter l'utilisation systématique de la détention ;
- Mettre en place une réglementation au niveau de l'UE pour interdire la rétention d'enfants (y compris les familles avec enfants) ;
- Mettre en place des véritables alternatives à la détention, répondant à l'intérêt supérieur de l'enfant et permettant aux enfants de rester dans un cadre non carcéral ;
- Assurer dans la législation européenne une assistance juridique lors de toutes les étapes de l'examen des demandes de protection internationale ;
- Élaborer un plan pour après mars 2025 afin d'assurer aux Ukrainiens, bénéficiant actuellement du statut de bénéficiaire de la protection temporaire, une transition juste et d'éviter un vide juridique ;
- Veiller à ce que les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale aient accès à l'ensemble de leurs droits dès le premier jour pour soutenir leur inclusion, tels que le droit au travail ;
- Identifier et appliquer les leçons apprises de l'inclusion des Ukrainiens en Europe à d'autres personnes en quête de protection.

Garantir une transition climatique socialement juste

Ce sont les personnes financièrement et socialement défavorisées qui souffrent le plus des conséquences du changement climatique et de la pollution. Pour que les mesures environnementales et climatiques soient efficaces, elles doivent contribuer à promouvoir la justice sociale non seulement à long terme, mais aussi à court terme. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles seront largement acceptées par la société.

Pauvreté énergétique

La pauvreté énergétique est une forme de pauvreté à part entière, qui s'accompagne d'une série d'effets négatifs sur la santé et le bien-être des personnes. En raison de sa nature complexe, la pauvreté énergétique doit être abordée comme une question multidisciplinaire, nécessitant une approche multisectorielle. Les États membres devraient intégrer la pauvreté énergétique dans les politiques sociales et soutenir des approches socialement justes.

Environ 40 millions d'Européens, représentant 9,3 % de la population de l'Union, n'ont pas pu maintenir une température adéquate dans leur logement en 2022. Au Luxembourg, ce pourcentage est passé de 3,6 % en 2020 à 2,1 % en 2022¹⁶. Comparé aux autres pays de l'UE, le Luxembourg est relativement bien placé, mais cela principalement grâce aux aides énergétiques. Ces aides sont toutefois limitées jusque fin 2024. Si ces aides sont importantes en période de crise et nécessaires en l'absence d'améliorations structurelles, elles ne fournissent cependant pas de base pour des améliorations structurelles au bénéfice des ménages vulnérables. Pour Caritas Luxembourg, des mesures structurelles visant à lutter durablement contre la pauvreté énergétique doivent être mises en place. Celles-ci doivent s'attaquer à la source de la pauvreté énergétique en soutenant l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable.

Pour une transition climatique socialement juste, il faudrait :

- Intégrer pleinement le social dans les mesures climatiques ;
- Prioriser les mesures structurelles visant à lutter durablement contre la pauvreté énergétique et s'attaquer à la source de la pauvreté énergétique en soutenant l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable.

16. [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_mdcs01\\$defaultview/default/table?lang=en](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_mdcs01$defaultview/default/table?lang=en)



Contact:

Caritas Luxembourg

Carole Reckinger

Responsable du Plaidoyer politique

Tél.: +352 40 21 31 – 310

Carole.reckinger@caritas.lu

Retrouvez toutes nos prises de position sur www.caritas.lu/ce-que-nous-disons

© Caritas Luxembourg, avril 2024

Crédit photo : istock-kamisoka